

COLLECTE DE DÉCHETS À VICHY : NOUVEAUX SECTEURS À PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets, Vichy Communauté a, depuis plusieurs années, mis en place la collecte sélective pour les foyers des 3 communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy, et récemment l'extension des consignes de tri.

Afin de poursuivre ses démarches environnementales, Vichy Communauté, en partenariat avec la Ville de Vichy, a décidé d'optimiser les secteurs de collecte sur la commune de Vichy.

Ce changement permet l'amélioration du cadre de vie, en supprimant notamment les collectes de déchets les week-ends, et donc les amoncellements de sacs poubelle. Il contribue ainsi à rendre la ville encore plus agréable et attractive.

À compter du 1^{er} décembre 2020, la Ville de Vichy sera divisée en seulement 2 secteurs de collecte, contre 4 auparavant.

NOUVEAUX SECTEURS DE COLLECTE

SECTEUR VERT

- **Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles**
Lundi et vendredi soir : dès 19h (*sortie des sacs ou bacs entre 18h30 et 19h*)
- **Collecte des Déchets Recyclables**
Mercredi soir : dès 19h (*sortie des sacs ou bacs entre 18h30 et 19h*)

SECTEUR JAUNE

- **Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles**
Lundi et vendredi matin : dès 4h du matin (*sortie des sacs ou bacs la veille au soir à partir de 18h30*)
- **Collecte des Déchets Recyclables**
Mercredi matin : dès 4h du matin (*sortie des sacs ou bacs la veille au soir à partir de 18h30*)

RETROUVEZ LA CARTE AU DOS.

RAPPEL :

Il est impératif de respecter les horaires de sortie des sacs et bacs, ainsi que les consignes de tri. Les sorties non conformes ou les dépôts sauvages peuvent être sanctionnés par une contravention :

- **non-respect des règles de tri et de recyclage : amende forfaitaire de 35€ (75€ au-delà de 45 jours)**
- **abandon ou sortie non conforme sur la voie publique : amende de 120€ (dont une partie forfaitaire de 68€ pouvant aller à 180€ au-delà de 45 jours)**

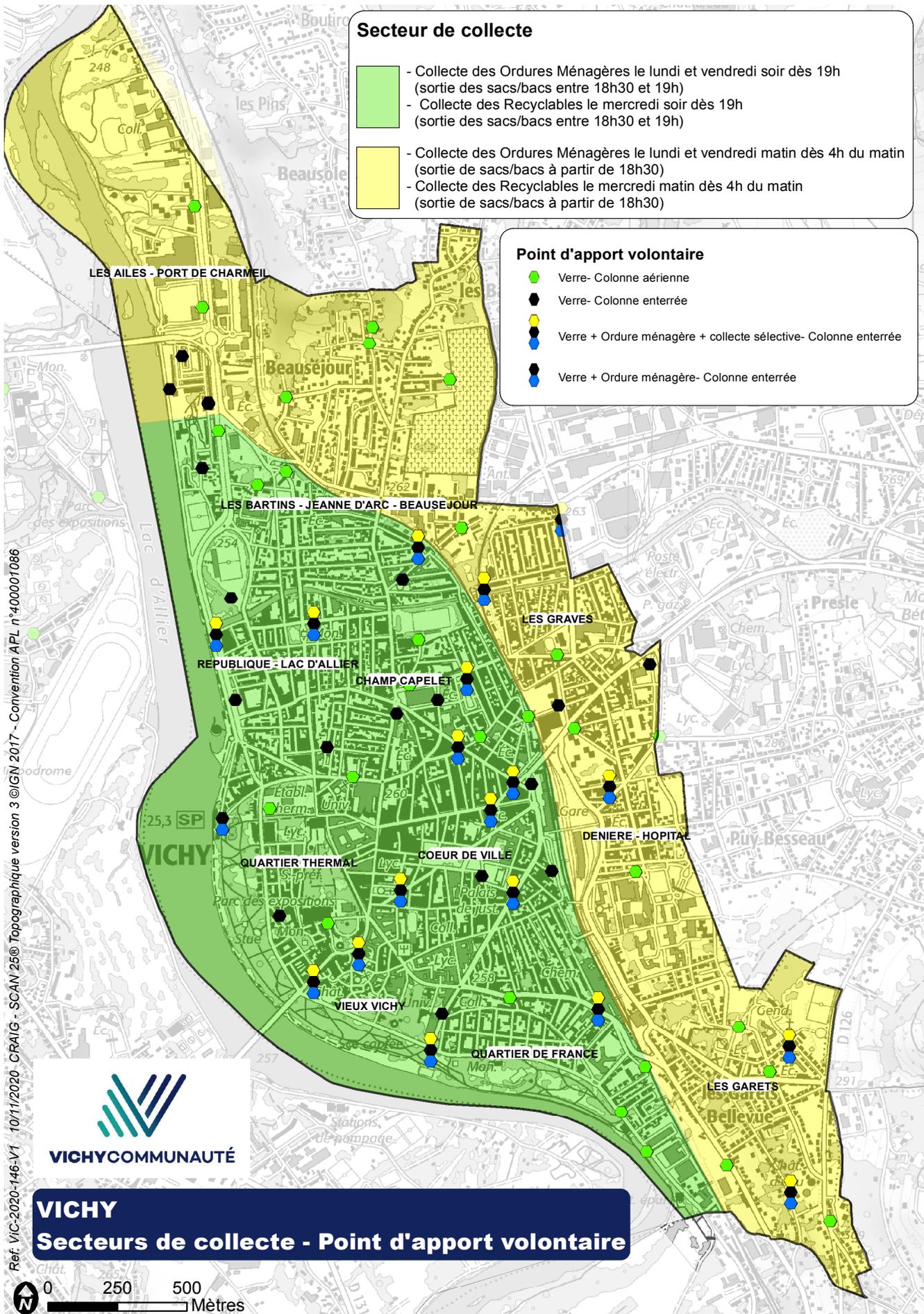
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, LE SERVICE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE VICHY COMMUNAUTÉ SE TIENT À VOTRE DISPOSITION AU +33 (0)4 70 96 57 00.

Secteur de collecte

- Collecte des Ordures Ménagères le lundi et vendredi soir dès 19h (sortie des sacs/bacs entre 18h30 et 19h)
- Collecte des Recyclables le mercredi soir dès 19h (sortie des sacs/bacs entre 18h30 et 19h)
- Collecte des Ordures Ménagères le lundi et vendredi matin dès 4h du matin (sortie de sacs/bacs à partir de 18h30)
- Collecte des Recyclables le mercredi matin dès 4h du matin (sortie de sacs/bacs à partir de 18h30)

Point d'apport volontaire

- Verre- Colonne aérienne
- Verre- Colonne enterrée
- Verre + Ordure ménagère + collecte sélective- Colonne enterrée
- Verre + Ordure ménagère- Colonne enterrée



Ref: VIC-2020-146-V1 10/11/2020 CRAIG - SCAN 25© Topographique version 3 ©IGN 2017 - Convention APL n°400001086



VICHY Secteurs de collecte - Point d'apport volontaire



DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE
 communication@vichy-communaute.fr
 +33 (0)4 70 96 57 31 - +33 (0)6 24 60 62 88

9, Place Charles-de-Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY CEDEX - +33 (0)4 70 96 57 00 - accueil@vichy-communaute.fr

www.vichy-communaute.fr